RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Hauts-de-France

Affaire suivie par Olivier ROVERE
Directeur départemental adjoint du Nord
Téléphone : 03.62.72.86.61
Mail : olivier.rovere@ars.sante.fr

Lille, le 27 novembre 2020

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France

à

Monsieur Michel LALANDE
Préfet du Nord
12, rue Jean Sans Peur
59039 Lille Cedex

Objet : lutte contre l'épidémie de COVID 19 – avis de l'ARS quant aux prolongations des mesures préfectoral au-delà du 1er décembre dans le Nord.

Vous sollicitez l'avis de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France quant à l'adoption de mesures que vous envisagez de prendre pour le Nord et plus particulièrement pour le secteur de Roubaix, dans le cadre de la mise en œuvre du décret n° 2020-1267 du 14 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

L'Avis de l'agence est le suivant :

Dans les Hauts-de-France, l'évolution des indicateurs virologiques témoigne d'un infléchissement progressif de l'épidémie de COVID-19. Cependant, le niveau de l'épidémie reste élevé et les tensions demeurent fortes sur l'ensemble du système de soins.

Ainsi, le taux d'incidence régional s'élève à 181 cas pour 100 000 habitants pour la période du 16 au 22 novembre soit 30 % de plus que le taux d'incidence national (source : Santé publique France).

Dans le Nord, sur cette même période, cette incidence s'élève à 193 cas pour 100 000 habitants et le taux de positivité qui est de 15 % indique une circulation persistante du virus. A titre de comparaison, ce taux de positivité s'élevait à 3.6 % la dernière semaine d'août.

Les taux incidence de certaines catégories d'âge sont tout particulièrement à prendre en compte. Ainsi, l'incidence chez les 65 ans et plus demeure très élevée dans le Nord avec 236 cas pour 100 000 habitants bien au-dessus-du seuil national d'alerte maximale fixé à 100 cas pour 100 000 habitants

A la date 22 novembre, dans le territoire de la Métropole européenne de Lille (MEL) le taux d'incidence en population générale est de 185 cas pour 100 000 habitants et le taux de positivité de 14 %. Le taux l'incidence 65 ans y demeure également très élevé 202 cas pour 100 000 habitants.

Quant à la ville de Roubaix, son taux d'incidence en population générale s'établit à 274 cas pour 100 000 habitants. Il est supérieur de prêt de 10 % au seuil national d'alerte maximale fixé à 250 pour 100 000 habitants.

Dans la région Hauts-de-France, le 26 novembre sur 754 lits de réanimation, 41,9 % sont occupés par des patients COVID-19 contre 39 %par des patients non COVID.

Tous les centres hospitaliers du Nord et de la MEL maintiennent leur « plan blanc » ou dispositif de gestion de crise interne.

L'ensemble de ces éléments montre donc une circulation du virus dans l'ensemble du territoire du Nord, de la MEL et particulièrement de Roubaix. Il convient également de tenir compte la conurbation constituée autour de Roubaix ainsi que des déplacements pendulaires. Ceci justifie, afin de freiner la propagation du virus, la prise de mesures de limitation des interactions sociales, d'obligation du port du masque ainsi que toutes mesures appropriées aux circonstances de temps et de lieu comme limiter les activités de livraison, de livraison et de vente à emporter, dans le périmètre de Roubaix et des communes limitrophes, entre 22h et 06h00.

Pr Benoit VALLET